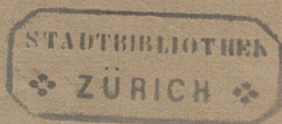


~~1884~~ ~~1885~~ ~~1886~~ Nekr B 0045
Zentralbibliothek Zürich

J. J. Blummer

par

Ch. Le Fort



J.-J. BLUMER

NOTE

LUE A LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE

DANS LA

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1875

PAR

CH. LE FORT



GENÈVE

IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT

1875

J H B G
A v O.

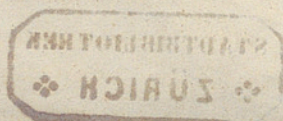
J. J. BLUMER

NOTE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1875

CH. LEFORT



GENÈVE

IMPRIMERIE RAYMOND ET SCHENARD

1875

J.-J. BLUMER

Le magistrat et jurisconsulte éminent que la Suisse vient de perdre s'était également distingué dans l'investigation de l'histoire nationale et notre Société s'honorait de le compter au nombre de ses membres correspondants. A ce double titre votre Comité a le devoir de rappeler les principales publications de M. le Dr Blumer et de faire apprécier l'étendue de la perte que sa mort prématurée fait éprouver à la science historique aussi bien qu'aux intérêts généraux de la Confédération.

Né à Glaris, en 1819, J.-J. Blumer terminait en 1844 des études de jurisprudence successivement poursuivies aux universités de Zurich, Berlin et Bonn. Promptement appelé à exercer, dans son canton d'origine, des fonctions judiciaires et législatives, il s'occupa en outre d'une manière active, de l'histoire de ce même canton. Il apportait dans ses recherches cet esprit de sévère critique, qui venait d'être appliqué aux origines de la Confédération, et se préoccupait essentiellement, de reconstruire l'état social et les institutions juridiques du moyen âge. Blumer signalait lui-même ces deux caractères fondamentaux de la nouvelle école historique, en tête d'un mémoire dans lequel il résumait ses études sur l'histoire de Glaris

jusqu'à la fin du XIV^{me} siècle ¹. Ce mémoire, dont les qualités de fond et de forme, ne trahissaient guère l'œuvre d'un jeune homme de 25 ans, exposait successivement les destinées de Glaris sous la domination de l'Abbaye de Seckingen et celle de la Maison d'Autriche, les luttes engagées contre cette Maison, avec le secours des confédérés, et l'entière émancipation de Glaris. L'auteur relevait diverses erreurs des précédents historiens et scrutait, avec sagacité, des questions délicates de droit public. Ce travail devint le point de départ de publications plus importantes. D'une part, Blumer s'associait à l'un de ses compatriotes les plus éminents, le Prof. Oswald Heer, pour la rédaction d'un tableau statistique et historique du canton de Glaris; d'autre part, il étendait ses recherches sur l'histoire du droit, à tous ceux des États confédérés dont la constitution repose, comme celle de Glaris, sur les principes de la démocratie pure.

L'*Histoire du Droit public et privé des démocraties suisses* ² s'applique ainsi aux cantons d'Uri, Schwytz, Unterwalden, Glaris, Zug et Appenzell, qui, indépendamment du régime des *Landsgemeinden*, sont tous caractérisés par leur situation alpestre et la prédominance de la vie pastorale. Le premier volume de cet important ouvrage s'étend jusqu'à la Réformation, tandis que le second embrasse les trois derniers siècles. Au point de vue juridique, l'auteur, mettant à profit un grand nombre de sources inédites, contribuait à la fois aux progrès de la science du droit suisse et germanique et à l'intelligence pratique de la législation actuelle. En décrivant avec exactitude

¹ *Das Thal Glarus unter Seckingen und Oesterreich, und seine Befreiung.* — Publié dans le III^{me} vol. (p. 1 à 95) de l'*Archiv für schweizerische Geschichte*. Zürich, 1844.

² *Staats- und Rechtsgeschichte der schweizerischen Demokratien*. St-Gall, 1850-1859.

l'origine de la population, les classes sociales, l'organisation politique et judiciaire, il établissait, en réalité, l'histoire de ces six cantons sur les plus solides fondements, et l'exposé des alliances successives de ces États l'appelait à suivre l'origine et les progrès de la Confédération. Enfin le volume consacré à l'âge moderne renferme de très-curieux chapitres sur l'influence de la Réformation, et notamment sur une série de luttes confessionnelles et d'interventions fédérales qui ont abouti, dans l'Appenzell, à l'établissement de deux demi-cantons, et, dans le canton de Glaris, à la reconnaissance d'administrations séparées pour les deux confessions.

Cette publication considérable avait dû être poursuivie à côté d'occupations incessantes, car le cercle de la vie publique de Blumer s'était élargi comme celui de son activité scientifique. Député de Glaris à la dernière Diète, convoquée en vertu du Pacte de 1815, Blumer avait pris part à l'élaboration de la Constitution de 1848; il contribua plus encore à la consolidation et au développement du régime créé par cette Constitution. Membre du Conseil des Etats, dès 1848, il exerçait une notable influence, due à la droiture de son caractère, à la fermeté de son libéralisme et à ses connaissances juridiques. Plus d'un rapport émané de lui, tranchait définitivement pour l'avenir, d'importantes questions. Il siégeait également au Tribunal fédéral. Aussi était-il éminemment qualifié pour devenir le jurisconsulte classique de la Confédération, et son *Manuel de Droit public fédéral*, publié en deux volumes in-8°, jouit promptement d'une incontestable autorité. Sans nous étendre sur les mérites de cet ouvrage, il sera permis de signaler une remarquable introduction historique et de relever le soin avec lequel l'auteur remonte jusqu'aux anciennes alliances pour découvrir le point de départ et les transformations successives de tel ou tel principe inscrit dans la Constitution actuelle.

La publication de cet ouvrage avait été retardée par une catastrophe qui marqua dans la vie de Blumer, comme dans celle de tous les habitants de Glaris. Durant l'incendie du 10 au 11 mai 1861, Blumer avait vu sa maison devenir la proie des flammes avec sa riche bibliothèque et une importante collection de documents. La rédaction de son *Manuel de Droit public fédéral* était alors très-avancée et il ne réussit à sauver que les pages consacrées à l'introduction historique. Encouragé par la conservation de cette partie du manuscrit qui reposait précisément sur des ouvrages qu'il venait de perdre, il se remit au travail avec ardeur et son ouvrage était entièrement publié en 1864.

L'incendie de Glaris imprima une nouvelle impulsion aux travaux purement historiques de Blumer. La perte d'un grand nombre de documents et de chroniques, appartenant à divers particuliers, hâta la réalisation du projet qu'il avait formé de fonder une Société historique du canton de Glaris. Ensuite de son initiative, cette Société se constitua en octobre 1863. Le Dr Blumer n'a point cessé d'en être le président, et les cahiers qu'elle publia dès lors, chaque année, sous le titre de *Jahrbuch*, se composent, au moins pour les deux tiers, de travaux dus à son activité. Il s'était chargé exclusivement d'une des deux sections de cet annuaire, consacrée à un recueil des documents, imprimés ou inédits, relatifs à l'histoire politique de Glaris. Ce recueil comprend aujourd'hui près de 230 documents ou fragments de chroniques; et les Observations dont ils sont tous accompagnés, constituent un travail des plus précieux, à la fois strictement scientifique et à la portée d'un nombreux public. Indépendamment des notes chronologiques et de l'explication des termes de droit, ce commentaire met en relief des renseignements renfermés dans chaque document, les relie aux données offertes par les chartes antérieures ou

postérieures, fait connaître au lecteur les personnages et les familles dont les noms figurent dans les pièces publiées, et renferme ainsi les éléments d'une histoire suivie du canton de Glaris, laquelle se confond souvent, en raison de l'importance des événements, avec l'histoire de la Confédération. Cette importance devient très-grande au moment où s'arrête notre auteur, c'est-à-dire à l'époque de la première guerre de Zurich, et l'on ne saurait trop regretter cette brusque interruption. Nous osons espérer que les collègues du Dr Blumer tiendront à honneur de poursuivre, dans le même esprit, cette œuvre capitale.

Ce travail sur le moyen âge n'empêchait pas le Dr Blumer d'explorer, à l'aide des sources authentiques, les périodes plus modernes de l'histoire de Glaris, et les deux plus importantes peut-être de ces périodes, la Réformation et la Révolution helvétique ont été, de sa part, l'objet d'études substantielles d'un intérêt très-général. Le *Jahrbuch* renferme également deux mémoires sur la vie et les écrits d'Ægidius Tschudi, et des notices historiques ou archéologiques, de moindre étendue, mais servant à révéler la variété de ses connaissances.

En songeant à ces nombreux écrits, aux multiples fonctions, cantonales et fédérales, dont était revêtu le Dr Blumer, à ce Code civil de Glaris, entièrement rédigé par lui¹, et à d'autres travaux qu'il serait trop long d'énumérer, on se rappelle ces magistrats suisses, du XVI^{me} et du XVII^{me} siècle, qui joignaient aux labeurs de la vie publique une féconde activité intellectuelle. Le Dr Blumer semble avoir conservé dans notre siècle le type de ces travailleurs privilégiés; mais il ne se ren-

¹ Ce Code, adopté par la *Landsgemeinde* de Glaris dans ses sessions de 1869, 1870 et 1874 vient d'être traduit en français par M. E. Lehr, professeur à l'Académie de Lausanne (*Annuaire de législation étrangère* publié par la *Société de législation comparée*, 4^{me} année, p. 501 à 565).

fermait point, comme la plupart d'entre eux, dans les limites d'un canton ou d'une confession, et peu de membres de nos assemblées fédérales se sont mieux identifiés avec la Suisse entière. Il prenait intérêt à l'histoire et à la politique de tous les cantons, comptait des amis dans chacun d'eux et savait comprendre les éléments variés de notre vie nationale. Si la présidence du Tribunal fédéral, à laquelle il venait d'être appelé, faisait de lui le représentant par excellence, au sein de la Confédération, de la justice et de la science du droit, la pensée conciliante qui a placé le siège de ce Tribunal dans une ville de langue française, ne pouvait trouver un meilleur interprète. Immédiatement entouré, dans son nouveau domicile, de la considération universelle, il se plaisait à y répondre par une affectueuse sympathie. Plusieurs d'entre nous ont eu le plaisir de le rencontrer, le 2 septembre dernier, dans la réunion de la Société d'Histoire de la Suisse romande, et en le voyant entièrement rétabli de la maladie dont il avait souffert ce printemps, et plein d'ardeur au travail (il préparait une seconde édition du Manuel de Droit public fédéral), nous étions bien loin de pressentir le coup qui devait le frapper si prochainement.

En nous inclinant devant les décrets de la Providence, nous avons tenu à ne pas rester silencieux devant la tombe de notre collègue, et à joindre la respectueuse expression de nos regrets, aux témoignages de sympathie que la mort du Dr Blumer a suscités dans toutes les classes de la population et sur tous les points de la Suisse.

Zentralbibliothek Zürich



ZM03412601

